

# Synthèse des travaux . . . . .

Le terme déchets organiques regroupe aussi bien les déchets liquides (eaux usées plus ou moins traitées, boues liquides de station d'épuration) que des déchets solides (boues d'épuration solides et pâteuses, déchets agro-industriels, composts). Voici quelques chiffres qui permettent de cerner l'importance des quantités produites :

Eaux usées : environ 60 m<sup>3</sup>/hab/an  
Boues d'épuration : 18 kg de MS/hab/an  
Ordure ménagères : 360 kg/hab/an  
Déchets agro-alimentaires : 4 t/hab/an.

Cette masse de déchets produite est en augmentation constante et cela pose le problème de leur devenir et un réel problème d'utilisation.

## *Quelle place peut jouer le domaine forestier dans la valorisation de ces produits ?*

Voilà bien l'objet des débats de cet atelier, qui peuvent être synthétisés ainsi.

### **On peut : Irriguer la forêt**

Differentes réalisations ont été présentées au niveau international : Pologne, Suède, Etats Unis, Afrique du Sud et Nouvelle Zélande. Dans ce dernier cas, l'exemple d'une ville de 60 000 habitants qui épand sur 270 ha de forêt un volume moyen journalier de 22 000 m<sup>3</sup> d'eaux épurées, montre que cette technique peut s'inclure dans une politique nationale d'assainissement, de production de bois et de protection de l'environnement.

En France, le constat est tout autre ;

il y a des expérimentations et peu de réalisations. La raison principale est qu'il existe un vide institutionnel entre le producteur et l'utilisateur. Personne ne veut prendre en charge la gestion de cette interface. Et on se heurte à un grand nombre d'a priori que l'on peut regrouper sous les termes de refus d'ordre psychologique, de manque d'acceptation sociale, de manque de définition de la valeur ajoutée du produit réinséré dans l'environnement, ...

### **On peut : Fertiliser et amender un sol forestier avec des boues de station d'épuration et avec des déchets ménagers**

Une réalisation a été présentée : celle de l'épandage sylvicole des boues de station d'épuration par le SIVOM de Pays des Maures et du Golfe de Saint-Tropez qui a mis en place la gestion d'un déchet de plus en plus encombrant, tout en l'intégrant dans une problématique de défense de la forêt contre l'incendie en protégeant l'environnement, en respectant la réglementation et dans un contexte économique viable. Aujourd'hui, 85 hectares de pare-feu accueillent cet engrangement organique.

Des essais effectués au cours des dernières 25 années ont également été présentés pour les villes de Marseille, Cassis, Sophia-Antipolis, Aumes, dans lesquels des composts d'ordures ménagères ou des boues de station d'épuration ont été apportées à un sol forestier à de forts tonnages. Les effets sur le comportement des sols et des plantations ont fait l'objet de débats enrichissants.

Dans les Landes viennent de débuter un certain nombre de nouvelles expérimentations sous forêt de valorisation sylvicole des eaux et des boues de sta-

tion d'épuration.

*Un constat* : Encore une fois, il est difficile de passer du stade essai au stade réalisation.

### **On peut : Reconstituer des sols**

Des expérimentations et des réalisations sur des garrigues, des maquis, des sites à réhabiliter, des friches industrielles, des décharges d'ordures ménagères ont été présentées. L'avenir semble être dans la réhabilitation de sites dégradés.

## ***Le constat***

Pour l'ensemble des points qui viennent d'être abordés, il est possible de faire le constat suivant :

- un certain nombre de techniques sont connues et tout à fait faisables, les conditions de mise en œuvre sont connues, ainsi que ce qu'il ne faut pas faire. Cependant, depuis 20 ans, on peut dire que l'on a surtout fait du bricolage,

- le matériel existant et utilisé est à améliorer ; actuellement, il ne s'agit que d'adaptations plus ou moins bricolées du matériel agricole à la forêt,

- la réglementation est en cours d'élaboration mais elle sera de plus en plus sévère et donc restrictive, sans compter sur la complexité actuelle des textes, dans laquelle il est difficile de suivre un fil conducteur.

## ***Mais alors, que faire ?***

- A ce stade de notre synthèse, il apparaît clairement qu'il est impossible de satisfaire tout le monde.



**Lidia Lancar, animatrice du groupe de travail «Déchets organiques en forêt méditerranéenne», présente les conclusions des travaux**

Photo D.A.

Chaque projet est vu sous un angle particulier en fonction de la spécialité, de la formation, de la sensibilité des personnes concernées.

Or, il ne faut pas s'attendre à un projet parfait, cela n'existe pas. Il conviendra de relativiser chacun de ces projets, de les comparer aux autres alternatives pour le devenir des produits organiques et de leur transformation, face aux opérations de tri sélectif qui se mettent en place. Et cette comparaison devra se faire en termes techniques, environnementaux, psychologiques et économiques, le mot économique devant être aussi entendu dans sa composante environnementale.

En outre, il serait utopique de vouloir caser sur chaque commune les déchets qu'elle produit. Cela équivaudrait en termes de tous les jours à dire : il ne faut pas cacher la saleté

sous le tapis. Mais il ne faut pas non plus penser à la caser chez le voisin. En d'autres termes, il faut éviter la dispersion tous azimuts de ces bio-produits, car on en perdrait le contrôle quantitatif et qualitatif et il serait impossible d'en maîtriser les conséquences, sur l'environnement en particulier.

Or, la forêt ne peut pas accepter n'importe quoi et il ne s'agit pas de transformer la forêt méditerranéenne naturelle. Le concept de forêt cultivée a été émis.

De plus, la forêt a un rôle épurateur de l'air qui lui est reconnu par tous. Il faut lui faire reconnaître un autre rôle : celui du système climat-sol-plante EPURATEUR et PROTECTEUR.

L'ensemble de ces réflexions permettent de dire qu'il faut trouver des sites, bien localisés, adaptés à des

valorisations diverses, où le rôle épurateur et protecteur de la forêt serait mis en application. Ces sites pourraient se concevoir comme une ferme épuratoire, à gestion agronomique et environnementale.

La première étape de cette mise en œuvre pourrait être la réalisation de plusieurs sites-pilote en France, situés dans des conditions différentes (climat, sols, espèces forestières,...) permettant des comparaisons inter-régionales.

Au sein de ces sites, il y aurait bien entendu un certain nombre de suivis à réaliser. Ces suivis permettront de rassembler un grand nombre de connaissances, et de répondre à un certain nombre d'interrogations, posées notamment par le grand public, portant surtout sur les conséquences sur la chaîne alimentaire (impact sur la faune, la flore, en relation avec les travaux de l'atelier sur les fonctions non marchandes de la forêt méditerranéenne). Cela implique donc la mise en place d'une véritable politique de communication ayant pour but de rassurer le public, d'abolir les tabous psychologiques et sociaux.

Cependant, il conviendra d'aller plus loin et d'aboutir à une véritable appropriation du système qui passe obligatoirement par des actions de concertation et de responsabilisation en direction de l'ensemble des acteurs concernés : grand public, élus, techniciens, chercheurs, ...

En guise de **conclusion**, nous pourrions lancer un appel :

- les techniciens sont prêts,
- il faut aboutir à une relation gagnant - gagnant,
- la décision est politique.

**Lidia Lancar,  
Marcel Cadillon  
et Nathalie Korboulewsky**

# Liste des participants . . . . .

Véronique ARFI, CAREX ENVIRONNEMENT

Marie-Thérèse ARNAUD, Chambre régionale d'agriculture Provence-Alpes-Côte d'Azur

Véronique BASCOUL, SIVOM du Pays des Maures et du Golfe de St Tropez

Ronald BELLEFONTAINE, CIRAD FORET

Nathalie BERTONE, Chambre départementale d'agriculture de l'Hérault

Rémi BLEYNAT, Conseil Général du Var

Paul BONFILS

Gilles BONIN, Université de Provence

Yves BOURON, Conseil général des Alpes Maritimes

Caryl BUTON, ESCOTA

Marcel CADILLON, Société du Canal de Provence

Jean-Michel CARNUS, INRA

Jean-Claude CHOSSAT, Cemagref

Gérard COURTOIS, Direction régionale des affaires sanitaires et sociales

Roland ESTEVE, Cemagref

Patrick FABREGAS, ESCOTA

Anne-Catherine FARGUES, CLAPE

Sandrine GEORGEON, PROVAL ORGANIQUE

Olivier GERARDIN, A.G.F.F.A.

Nathalie GRELLOU, MJ CONSEILS

Nathalie KORBOULEWSKY, Université St Jérôme



Une partie du groupe «Déchets organiques en forêt méditerranéenne» lors de la visite du site expérimental d'Aumes dans l'Hérault.

Photo N.K.

Jean-Claude LACASSIN, Société du Canal de Provence

Marie LAFARGUE, TERRA SOL SARL

Didier LAMBRECQ, SEBSO

Lidia LANCAR, Société du Canal de Provence

Jean-Paul LUC, ENSAM

André MANCHE

Jean-Noël MARIEN, AFOCEL

Rémi MOUTON, Chambre départementale d'agriculture des Bouches du Rhône

Claude NERVI, Biotechno

Mathias ORSI, FOREST PROVEN-CALA

Stéphanie RASCLE, Société du Canal de Provence

Christian RIPERT, Cemagref

François ROMANE, Centre National de la Recherche Scientifique

Jean SANTELLI, Office national des forêts du Var

Florence VASQUEZ, Biotechno

Michel VIALLA GFA St Henry

Frédéric VILAIN, A.G.F.F.A.